

## **Règlement Intérieur de l'accueil de Loisirs « Les P'tites Bouilles »**

*L'accueil de loisirs reçoit les enfants de 3 à 12 ans sur Peipin et de 4 à 12 ans sur Valbelle et propose des activités variées tout au long de l'année. Il est ouvert les mercredis et en période de vacances scolaires selon le calendrier suivant :*

***L'accueil de loisirs est ouvert** : 1 semaine aux vacances de la Toussaint, 2 semaines aux vacances d'hiver et de printemps, et les 4 premières semaines l'été.*

*L'accueil des enfants se fait de **7h30 à 9h, de 11h30 à 12h, de 13h15 à 14h et de 17h à 18h30**. En-dehors de ses horaires, les enfants ne seront pas autorisés à partir sauf si la direction a été prévenue avant.*

*L'inscription des mercredis peut se faire à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas.*

*Pendant les vacances les enfants doivent être inscrits **3 jours minimum par semaine** (2 jours lors d'un jour férié dans la semaine) avec ou sans repas.*

*Pour le site de Peipin l'accueil de loisirs fait appel à un prestataire et sur le site de Valbelle les parents fournissent le repas et le goûter (ce dernier doit impérativement comporter le nom de l'enfant)*

*L'inscription à l'accueil de loisirs se fait au moins **24 h avant l'accueil pour les mercredis et une semaine avant pour les vacances**.*

***Le règlement se fait au moment de l'inscription**. 9,50€ la journée pour les personnes résidents sur le territoire CCJLVD et 15€ pour toutes personnes extérieures. Le mercredi 5€ la demi-journée pour les personnes résidentes sur la CCJLVD et 8€ pour les personnes extérieures. Le repas est facturé à 4,10€ pour le site de Peipin.*

*Pour les enfants inscrits et non-présents sans motif dûment justifié ou dont l'absence n'a pas été signalée au préalable **avant 16 h 30 la journée précédente**, la journée et son repas seront facturés.*

*Un supplément de 10 €/semaine est demandé pour les sorties (hors baignade l'été)*

***Les parents fournissent le pique-nique** lors des sorties dans des sacs qui maintiennent au froid*

*Les enfants viennent **chaque jour avec un sac** avec casquette et gourde. Et pour les plus jeunes, un change avec le doudou en plus.*

***Tout enfant confié à l'accueil de loisirs n'est remis qu'aux parents ou à toute autre personne qui aura été nominativement désignée au personnel par un document écrit, signé par le représentant légal (Cf: Feuille de renseignement).***

*Les parents doivent informer le personnel des éventuels problèmes de santé que rencontrent leurs enfants.*

*Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs doivent être couverts par une assurance garantissant les dommages qu'ils pourraient causer à autrui (responsabilité civile) et ceux qu'ils pourraient subir eux-mêmes (individuelle accidents).*

*Les locaux, le mobilier et les espaces mis à la disposition des enfants appartiennent à la collectivité. Toute dégradation effectuée par l'enfant entraînera la responsabilité des parents et le remboursement des réparations. Le manquement aux règles de correction d'usage (insolence, violence, irrespect du matériel ou des lieux) à l'égard du personnel d'encadrement ou des autres enfants ne sera pas toléré. Tout manquement à la discipline ou la politesse pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant concerné.*

*Il est interdit aux enfants d'amener des objets de valeur (gourmets, chaîne...) ou un jouet. En cas de perte, détérioration ou de vol, la CCJLVD décline toute responsabilité. Par ailleurs, les enfants ne devront pas être porteurs d'objets dangereux pour la sécurité (couteaux, pétards,...). Si un enfant est trouvé avec un tel objet, celui-ci sera confisqué par la personne de garde et remis aux parents le soir même. En cas de récidive, l'enfant pourra être exclu du service périscolaire et/ou extrascolaire.*

*Les parents s'engagent à lire et à expliquer le présent règlement à son enfant. Il se porte fort de sa bonne application. Le seul fait d'inscrire un enfant à l'accueil de loisirs constitue pour les parents une acceptation de ce règlement.*